



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations

Question écrite n° 120780

Texte de la question

Dans son rapport d'information sur les fraudes organisées à l'assurance chômage, la mission a demandé que des agents des services de prévention des fraudes de l'Unédic et de l'ASSEDIC soient assermentés. En effet, cela permettrait à ces agents d'accéder, à des fins de contrôle, à certains fichiers tels que le fichier des personnes interdites de gestion que la mission propose de créer, facilitant ainsi les échanges et la mise en oeuvre de la levée du secret professionnel. En conséquence, M. Dominique Tian prie M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes de bien vouloir lui communiquer ses intentions quant à la mise en oeuvre de cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Tian](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120780

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2815